

Motif legitime lors de la resiliation avec un fai

Par bobrooney, le 28/10/2008 à 19:28

bonsoir,

les faits: j'ai un abonnement internet 8m+ tel +tv je demenage

A ma nouvelle adresse, je ne peux recevoir la télé et 8mega, seulement 1 mega, Je fais donc une lettre de resiliation EN AR en signifiant que je n'ai pas à payer les 2 mois restant de mon contrat pour le MOTIF LEGITIME que je "ne peux beneficier des meme qualité de services et prestations" selon le contrat.

Je reçois une facture.

après avoir passé au cours des 15 derniers jours près d'une heure et demi au telephone, eoù l'on m'expliquait qu'on avait pris en note ma reclamation. J'ai obtenu une reponse après avoir été obligé de demander le responsable, la voici:

"ma demande est legitime mais je dois fournir la photocopie du bail de mon abonnement france telecom de ma nouvelle adresse et je serais exonéré que si le nom sur le bail est le mien."

Je leur explique que je suis retourné chez mes parents et que le bail est au nom de mon père.

"on m'explique que je ne serais pas exonéré et que dans un cas de force majeur, je dois fournir les justificatifs"

Je leur replique que ce n'est pas un cas de force majeur, que je n'ai pas à leur fournir de photocopie de bail puisqu'il s'agit d'un motif legitime: ils ne respectent pas les conditions du

contrat!!!!

Quel conseil pouvez vous m'apportez quand à la suite de cette histoire? car je ne compte pas payer puisque c'est eux qui ne respectent pas le contrat.

merci d'avance